



Agence nationale de sécurité du médicament  
et des produits de santé

**DÉCISION DG n°2017-253 du 26 JUIN 2017**  
**portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Cyber sécurité  
des logiciels dispositifs médicaux » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et  
des produits de santé**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2017-243 du 8 juin 2017 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Cyber sécurité des logiciels dispositifs médicaux » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Cyber sécurité des logiciels dispositifs médicaux » pour une durée d'un an à compter de la date de la présente décision :

Monsieur ARCHER (Vincent)  
Monsieur BLANCHET (Bruno)  
Monsieur CASSOU-MOUNAT (Bernard)  
Monsieur CHAUSSON (Luc)  
Monsieur ESPINOUX (Alain)  
Monsieur GUILLEMAUD (Régis)  
Monsieur MERLE (Alain)  
Monsieur MORIN (Benjamin)

**Article 2** : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le

**26 JUIN 2017**

Dr Dominique MARTIN

Directeur général